

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 21
- votants : 24

L'an deux mille vingt-six le 2 du mois de février à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Dates de convocation : 27/01/2026

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, GENOUD Monique, DOMBRAT Philippe, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, TROLLET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(S) EXCUSES : SOURISSE Claire a donné procuration à REAL-LEFAY Sandra, MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, FAVRAT Magali a donné procuration à TARDY Colette, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : REAL-LEFAY Sandra

D2026_020208

OBJET : Approbation du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : Claude VESSELIER

Monsieur Le Maire expose qu'aux termes des articles L313-1 et L313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des emplois permanents au 01 janvier 2026 joint à la présente délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu les articles L313-1 et L313-4 du Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin de la commune de Bons en Chablais de disposer d'un tableau des emplois permanents à jour,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-D'approuver le tableau des effectifs présenté en annexe, établi à la date du 01 janvier 2026

-D'abroger la délibération adoptant le précédent tableau des emplois permanents à la date du 17 février 2025, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération

-D'inscrire les crédits correspondants aux différents budgets de la collectivité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Olivier JACQUIER**

**La secrétaire,
Sandra REAL-LEFAY**

Vu pour être annexé à la délibération
n°D2026_020208 du Conseil Municipal du 02 février
2026

Tableau des emplois permanents (emplois budgétaires) - 01 janvier 2026

Filière / Grade/ Emploi	Catégorie	Durée hebdo poste	Nombre de postes budgétaires	ETP budgétaires	Nombre de postes pourvus	ETP pourvus	Services
Emplois budgétaires							
Directeur Général des services	A	55h00	1		1	1	DGS
Emplois administratifs							
			29	28,5	29	26,9	
Attaché principal	A	35h00	2	1	1	1	DGS – Chargée de mission
Attaché	A	35h00	3	3	3	3	RH – Finances - Centre de santé
Rédacteur principal - 1 d	B	35h00	2	2	2	2	Éducation - RH
Rédacteur principal - 2 d	B	35h00	1	1	1	1	Urbanisme
Rédacteur	B	35h00	5	5	5	5	Finances - École de musique – Éducation – CEVA – RH
Adjoint adm principal - 1 d	C	35h00	5	5	5	4,8	Accueil Population - DG - Urbanisme – CDS – CEVA (2)
Adjoint adm principal - 2 d	C	35h00	2	2	2	1,8	École de musique - Technique
Adjoint administratif	C	21h00	1	0,7	1	0,7	CCAS
Adjoint administratif	C	28h00	1	0,8	1	0,8	Accueil
Adjoint administratif	C	35h00	7	7	7	6,8	Accueil (4) - Cantine (1) - CDS (2)
Emplois techniques			33	30,15	29	26,46	
Ingénieur	A	35h00	1	1	1	1	Technique
Technicien principal - 1 d	B	35h00	1	1	1	1	Technique
Agent de Maîtrise principal	C	35h00	3	3	3	3	Technique (2) - Finances (1)
Agent de maîtrise	C	35h00	2	2	1	1	Technique + vacant
Adjoint tech principal - 1 d	C	35h00	3	3	3	2,8	Technique (2) - Informatique (1)
Adjoint tech principal - 2 d	C	35h00	3	3	3	3	Technique
Adjoint tech principal - 2 d	C	20h00	1	0,57	1	0,57	Entretien
Adjoint technique	C	33,88	1	0,97	1	0,97	Entretien
Adjoint technique	C	29h30	1	0,84	1	0,84	Entretien
Adjoint technique	C	15h40	1	0,44	1	0,44	ATSEM
Adjoint technique	C	35h00	7	7	5	5	Technique
Adjoint technique	C	35h00	1	1	1	1	Technique
Adjoint technique	C	31h40	1	0,9	1	0,9	Entretien
Adjoint technique	C	27h25	1	0,78	1	0,78	Entretien
Adjoint technique	C	29h00	1	0,83	1	0,83	Entretien
Adjoint technique	C	31h40	1	0,9	1	0,9	Entretien

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217400431-20260202-CD026_020206-DE

SLO

Adjoint technique
Adjoint technique

C
C

32h35
17h00

1
1

0,93
0,49

1
0

0,93
0

Entretien
Entretien

Adjoint technique	C	21h00	1	0,6	1	0,6	1	0,6
Bibliothèque			4	4	4	4	4	4
Brigadier-chef principal - 1cl	C	35h00	1	1	1	1	1	1
Gardien brigadier	C	35h00	3	3	3	3	3	3
École Maternelle			19	16,91	17	17	11,97	11,97
ATSEM principal- 1 d	C	28h00	1	0,8	1	1	0,8	0,8
ATSEM principal- 1 d	C	23h20	1	0,67	1	1	0,67	0,67
ATSEM principal- 1 d	C	29h30	1	0,84	1	1	0,84	0,84
ATSEM principal- 2 d	C	21h00	1	0,6	0	0	0	0
ATSEM principal- 1 d	C	24h00	1	0,69	1	1	0,69	0,69
ATSEM principal- 1 d	C	29h45	1	0,85	1	1	0,85	0,85
ATSEM principal- 1 d	C	28h00	1	0,8	1	1	0,8	0,8
ATSEM principal- 2 d	C	28h00	1	0,8	1	1	0,8	0,8
ATSEM principal- 1 d	C	31h00	1	0,86	1	1	0,86	0,86
Médecin généraliste	A	35h00	6	6	6	6	3,1	3,1
Infirmière Pratique Avancée	A	35h00	1	1	1	0	0	0
Assistante médicale	B	35h00	2	2	2	2	2	2
Pédiatre	A	16h00	1	1	1	1	0,46	0,46
Bibliothèque			2	1,55	2	2	1,55	1,55
Assistant de conservation du patrimoine	B	30h00	1	0,86	1	1	0,86	0,86
Adjoint Pat principal	C	24h00	1	0,69	1	1	0,69	0,69
École Maternelle			24	8,01	24	24	8,01	8,01
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1h45	1	0,09	1	1	0,09	0,09
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	34h00	1	0,2	1	1	0,2	0,2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	10h45	1	0,54	1	1	0,54	0,54
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	16h30	1	0,83	1	1	0,83	0,83
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	07h30	1	0,38	1	1	0,38	0,38

Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	02h15	1	0,11	1	0,11	École de musique
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	04h30	1	0,23	1	0,23	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	20h00	1	1	1	1	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	13h15	1	0,66	1	0,66	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	6h25	1	0,33	1	0,33	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	02h15	1	0,11	1	0,11	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1h00	1	0,05	1	0,05	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	7h00	1	0,35	1	0,35	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	20h00	1	1	1	1	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	8h30	1	0,43	1	0,43	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	5h45	1	0,29	1	0,29	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	4h15	1	0,21	1	0,21	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	11h30	1	0,58	1	0,58	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	02h15	1	0,06	1	0,06	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1h00	1	0,05	1	0,05	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1h00	1	0,05	1	0,05	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	5h45	1	0,29	1	0,29	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	2h15	1	0,11	1	0,11	École de musique
Assistant d'enseignement artistique	B	1h15	1	0,06	1	0,06	École de musique
TOTAL GÉNÉRAL			112	88,82	105	79,59	

112 postes permanents budgétés représentant 89

ETP

105 postes permanents pourvus représentant 80

ETP